

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

(M\$ CA)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Actif net disponible pour le service des prestations		
ACTIFS		
Trésorerie	349 \$	1 107 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	2 472	3 298
Somme à recevoir des courtiers	603	562
Placements (note 2)	304 953	311 270
Locaux et matériel	234	83
	308 611	316 320
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	510	590
Somme à verser aux courtiers	447	1 364
Passifs liés aux placements (note 2)	57 882	67 131
	58 839	69 085
Actif net disponible pour le service des prestations	249 772 \$	247 235 \$
Prestations de retraite constituées et excédent		
Prestations de retraite constituées (note 3)	203 870 \$	206 197 \$
Excédent	45 902	41 038
Prestations de retraite constituées et excédent	249 772 \$	247 235 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (non audité)

(M\$ CA)	2023	2022
Pour le semestre clos le 30 juin		
Actif net disponible pour le service des prestations, au 1^{er} janvier	247 235 \$	241 582 \$
Opérations de placements		
Revenu de placement net (note 5)	5 111 \$	3 154 \$
Frais d'administration	(423)	(360)
Opérations de placements, montant net	4 688	2 794
Opérations de services aux participants		
Cotisations (note 7)	1 703	1 705
Prestations (note 8)	(3 811)	(3 589)
Frais d'administration	(43)	(42)
Opérations de services aux participants, montant net	(2 151)	(1 926)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 537	868
Actif net disponible pour le service des prestations, au 30 juin	249 772 \$	242 450 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES (non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2023	2022
Prestations de retraite constituées, au 1^{er} janvier	206 197 \$	257 482 \$
Augmentation des prestations de retraite constituées		
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	4 425	3 226
Prestations de retraite constituées	3 081	4 795
Pertes actuarielles (note 3c)	253	5 331
	7 759	13 352
Diminution des prestations de retraite constituées		
Prestations versées (note 8)	3 810	3 589
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 3a)	6 276	74 489
	10 086	78 078
Diminution nette des prestations de retraite constituées	(2 327)	(64 726)
Prestations de retraite constituées, au 30 juin	203 870 \$	192 756 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DES VARIATIONS DU DÉFICIT (non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2023	2022
Excédent/(déficit), au 1^{er} janvier	41 038 \$	(15 900) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 537	868
Diminution nette des prestations de retraite constituées	2 327	64 726
Excédent, au 30 juin	45 902 \$	49 694 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

Pour le semestre clos le 30 juin 2023

DESCRIPTION DU RREO ET DU RÉGIME DE RETRAITE

La description suivante du Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le RREO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants (Ontario)* (LRRE), telle qu'elle a été modifiée et à d'autres documents constitutifs.

a) Généralités

Le régime est un régime de retraite contributif à prestations définies, dont répondent conjointement la province de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO) [les corépondants]. Les principales modalités du régime sont présentées dans l'annexe 1 de la LRRE.

Le régime est enregistré auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé (RPA) non assujetti à l'impôt du Canada, sous le numéro 0345785. Le régime peut être assujetti à l'impôt sur le revenu gagné dans d'autres territoires.

Le régime est administré et les placements sont gérés par le RREO. En vertu de la LRRE, le RREO constitue une personne morale sans capital-actions non assujettie à la *Loi sur les personnes morales (Ontario)*.

Le RREO est supervisé par des membres professionnels indépendants du conseil d'administration (le conseil). Les corépondants nomment chacun cinq membres au conseil et choisissent ensemble le président.

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province de l'Ontario ou les employeurs désignés. La valeur des prestations de retraite constituées et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à compter de 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85 selon la première des deux échéances.

d) Rentes d'invalidité

Une rente d'invalidité est accessible à tout âge à un participant ayant accumulé au moins 10 années de service admissibles, qui est devenu invalide pendant qu'il était employé dans le domaine de l'éducation et qui cesse d'être employé dans le domaine de l'éducation en raison de l'invalidité. Le type de rente est déterminé en fonction du degré d'invalidité.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) Indexation des prestations

Les rentes en cours de versement sont rajustées chaque année en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8 % et d'un plancher de 0 % par année, tout excédent au-dessus ou en dessous de ces limites étant reporté. Conformément aux modalités du régime, l'indexation annuelle est effectuée en janvier de chaque année et est déterminée comme étant le rapport entre la moyenne sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) se terminant le mois de septembre le plus récent et la moyenne sur 12 mois de l'IPC se terminant le mois de septembre précédent (le ratio de l'IPC).

Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100 % du ratio de l'IPC. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. Pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013, le niveau de protection minimale contre l'inflation est établi à 50 % du ratio de l'IPC. Les services décomptés après 2013 ne bénéficient d'aucune protection minimale contre l'inflation. Les niveaux de protection contre l'inflation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient modifiés dans un dépôt subséquent. La protection intégrale contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 peut être rétablie pour les années ultérieures, selon l'état de capitalisation du régime.

NOTE 1.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés (les états financiers intermédiaires) sont dressés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du RREO, conformément aux dispositions de la partie IV – Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada.

Le chapitre 4600 donne des directives comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite. En ce qui a trait aux conventions comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, le RREO doit toujours se conformer à la partie I – Normes internationales d'information financière (IFRS) ou à la partie II – Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Manuel de CPA Canada. Le RREO a choisi de se conformer aux IFRS de la partie I du Manuel de CPA Canada. Lorsque les IFRS de la partie I ne concordent pas avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la priorité.

Il convient de lire les états financiers intermédiaires conjointement avec les états financiers consolidés annuels et les notes annexes incluses dans le Rapport annuel 2022 du régime. Les états financiers intermédiaires sont régis par les politiques et méthodes comptables utilisées pour dresser les états financiers consolidés annuels 2022 audités, à l'exception du changement dans la présentation des frais de gestion, décrit ci-dessous.

En vertu du chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements, y compris ceux sur lesquels le RREO a le contrôle ou sur lesquels il a une influence notable, sont mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée. Le RREO consolide l'Ontario Teachers' Finance Trust (OTFT), une entité qui soutient les activités de financement du RREO et dont le papier commercial et les titres de créance à terme émis sont garantis par le RREO. Les sociétés de portefeuille en propriété exclusive gérées par le RREO sont également consolidées. Les sociétés de portefeuille gérées par des parties externes ne sont pas consolidées et sont comptabilisées comme des actifs détenus sous forme de placements du RREO.

Changement dans la présentation des frais de gestion

En 2023, le RREO a modifié la présentation de certains frais de gestion et les éléments d'information fournis à ce sujet, de sorte que les frais de gestion découlant des placements sous-jacents du RREO dans des fonds sont maintenant inclus dans le montant net des gains (pertes) sur placements. Les bilans correspondants pour la période précédente figurant à la note 5 ont été mis à jour selon la présentation de l'année en cours, ce qui a entraîné une réduction des frais de gestion de 264 M\$ et une réduction du montant net des gains (pertes) sur placements de la même valeur. La nouvelle présentation n'a aucune incidence sur le revenu de placement net, l'actif net disponible pour le service des prestations, les placements nets ou les prestations de retraite constituées.

La publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par résolution du conseil le 10 août 2023.

b) Modifications courantes et futures des conventions comptables

Au cours du semestre clos le 30 juin 2023, il n'y a pas eu de normes nouvellement publiées, de changements aux normes existantes ou de nouvelles interprétations des parties IV ou I du *Manuel de CPA Canada* exigeant adoption et qui ont eu une incidence importante sur les états financiers intermédiaires. Il n'y a pas de normes publiées, de modifications aux normes existantes ou de nouvelles interprétations avec des dates d'effet à partir du 1^{er} janvier 2023 qui devraient avoir une incidence importante sur les états financiers intermédiaires.

c) Placements

Évaluation des placements

Les placements et le passif lié aux placements sont présentés à la juste valeur. La juste valeur est le prix reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale (c'est-à-dire une valeur de sortie) qui serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Sur un marché actif, la juste valeur correspond davantage au prix coté. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur une utilisation optimale des données observées sur les marchés.

Les détails relatifs aux méthodes d'évaluation sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes d'évaluation depuis le 31 décembre 2022.

La guerre qui sévit toujours en Ukraine, l'essor des environnements de travail hybrides, la persistance de l'inflation mondiale, la hausse des taux d'intérêt et la volatilité des marchés financiers continuent de contribuer à une conjoncture économique incertaine et difficile. Malgré tout, le RREO a continué de suivre un processus d'évaluation exhaustif qui tient compte de l'incidence des défis à relever et des changements dans les facteurs macroéconomiques sur l'évaluation de ses placements et de ses passifs liés aux placements à la date des présents états financiers intermédiaires. Ces estimations sont sensibles aux hypothèses et aux facteurs clés qui peuvent faire l'objet de changements importants. Veuillez consulter la note 2b pour l'analyse de sensibilité. Nous continuons de surveiller l'évolution de la situation, y compris les changements liés aux facteurs macroéconomiques, ainsi que leurs répercussions sur les placements du RREO.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 – les données non observables.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Comptabilisation à la date de transaction

L'achat et la vente de placements et de contrats dérivés sont enregistrés à la date à laquelle la transaction est effectuée.

Revenu de placement net

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende, et les revenus d'intérêts sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'engagement à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement net comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Les gains et les pertes non réalisés sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les montants des transactions reçus par le RREO qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont présentés après déduction des coûts de transaction payés.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de rendement des gestionnaires de placement externes et des administrateurs sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les frais de gestion découlant des placements sous-jacents et décomptés à la juste valeur sont inclus dans le montant net des gains (pertes) sur placements. Les frais de gestion comprennent les coûts différentiels payés à des parties externes qui sont directement attribuables à des placements existants et ne sont pas liés à l'acquisition ou à la sortie de placements.

Réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt

En 2021, la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a recommandé que la publication de l'indice de référence du taux LIBOR (London Interbank Offered Rate) prenne fin le 30 juin 2023 et que les marchés adoptent d'autres taux sans risque de rechange (TSR). Le RREO a cessé d'ajouter de nouveaux placements basés sur le taux LIBOR depuis le 31 décembre 2021 et est en train de transférer les contrats restants fondés sur le taux LIBOR en dollars américains qui font référence aux taux LIBOR; il s'attend à ce que la transition soit terminée d'ici la fin de 2023.

En 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur de Canadian Dollar Offered Rate (CDOR), un indice de référence de taux d'intérêt assujéti au Benchmark Regulation (BMR) du Royaume-Uni, a annoncé que le calcul et la publication de toutes les échéances de CDOR cesseront le 28 juin 2024. Le RREO a cessé d'ajouter de

nouveaux placements fondés sur le taux CDOR depuis le 30 juin 2023 et procédera à la transition des contrats restants fondés sur le CDOR avant la date d'abandon.

Le tableau ci-dessous présente les expositions du RREO à d'importants TIO visés par la réforme, qui se rapportent à des produits dérivés et non dérivés n'ayant pas encore fait la transition à d'autres taux de référence.

Expositions aux taux de référence visés par la réforme des TIO¹

(M\$ CA)	Au 30 juin 2023		Au 31 décembre 2022	
	LIBOR en USD	CDOR	LIBOR en USD	CDOR
Actifs financiers non dérivés	1 341	—	2 745	—
Montants nominaux des dérivés	5 042	3 830	10 491	16 542

¹ Le LIBOR en dollars américains passe au SOFR (Secured Overnight Financing Rate, ou taux de financement à un jour garanti) et le CDOR passe au CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average, ou taux des opérations de pension à un jour).

d) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin de la période. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans le revenu de placement net.

e) Prestations de retraite constituées

La valeur et l'évolution des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par Mercer (Canada) limitée, un actuaire indépendant. L'évaluation est effectuée annuellement au 31 août, puis extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice et jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme indiqué au paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, qui dépend de l'état de capitalisation du régime. Pour les évaluations aux fins des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée.

f) Cotisations

Les cotisations des participants, de la province de l'Ontario et des employeurs désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'engagement. Les sommes reçues des participants pour des services décomptés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

g) Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations de retraite constituées englobent les prestations encore à payer.

h) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les locaux et le matériel comprennent également l'actif au titre du droit d'utilisation comptabilisé selon l'IFRS 16.

i) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers intermédiaires exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Sans cesse renouvelées, les estimations et les hypothèses reposent sur les résultats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont considérées raisonnables et pertinentes dans les circonstances. Les effets d'une modification à une estimation ou à une hypothèse sont comptabilisés au cours de la période où cette estimation ou hypothèse est modifiée. Les estimations et hypothèses importantes servent surtout à établir la valeur des prestations de retraite constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements. La note 3 explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir la valeur des prestations de retraite constituées, tandis que la note 1c explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir le calcul de la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements.

j) Éventualités

Un passif éventuel est une obligation potentielle qui dépend de la survenance ou de la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent au contrôle du RREO. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais leur nature et leur ampleur sont présentées dans les notes aux états financiers intermédiaires. Une provision pour une obligation actuelle est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable peut être faite et que le règlement de l'obligation est probable.

NOTE 2.

PLACEMENTS

Le RREO investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des actions, des titres à revenu fixe, des placements non traditionnels, des placements sensibles à l'inflation et des placements dans des actifs réels.

a) Placements

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du RREO ainsi que des passifs liés aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 767 M\$ (417 M\$ au 31 décembre 2022) :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2023		Au 31 décembre 2022	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actions				
Cotées en bourse				
Canadiennes	247 \$	243 \$	220 \$	236 \$
Non canadiennes	17 327	16 234	17 322	16 854
Hors bourse				
Canadiennes	10 394	5 481	9 975	5 490
Non canadiennes	58 406	40 297	57 380	38 457
	86 374	62 255	84 897	61 037
Titres à revenu fixe				
Obligations	56 298	57 364	57 791	59 163
Placements à court terme	26 606	26 514	29 436	29 282
Titres canadiens à taux réels	9 588	7 125	9 722	7 148
Titres non canadiens à taux réels	1 634	1 596	3 479	3 439
	94 126	92 599	100 428	99 032
Placements non traditionnels	31 116	26 972	29 898	25 395
Placements sensibles à l'inflation				
Marchandises	1 268	853	1 231	853
Terrains forestiers exploitables	2 901	1 857	2 382	1 273
Ressources naturelles	7 921	7 015	7 936	6 674
	12 090	9 725	11 549	8 800
Actifs réels				
Biens immobiliers	29 320	23 049	28 222	21 837
Infrastructures	43 290	29 315	40 131	27 727
	72 610	52 364	68 353	49 564
	296 316	243 915	295 125	243 828

(M\$ CA)	Au 30 juin 2023		Au 31 décembre 2022	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Sommes à recevoir liées aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	6 266 \$	6 280 \$	10 723 \$	10 598 \$
Garantie en espèces déposée en vertu d'un accord d'emprunt	82	82	2 296	2 296
Garantie en espèces versée en vertu d'annexes de soutien au crédit	22	22	13	13
Contrats dérivés, montant net	2 267	2 729	3 113	1 891
	8 637	9 113	16 145	14 798
Placements, montant total	304 953	253 028	311 270	258 626
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(18 177)	(18 218)	(26 316)	(26 136)
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 035)	(2 009)	(2 322)	(2 376)
Titres à revenu fixe	(5 536)	(5 786)	(8 396)	(8 987)
Papier commercial	(2 580)	2 582)	(2 640)	(2 568)
Titres de créance à terme	(26 989)	(30 339)	(24 099)	(27 330)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(442)	442)	(1 121)	(1 121)
Contrats dérivés, montant net	(2 123)	(2 008)	(2 237)	(966)
	(57 882)	(61 384)	(67 131)	(69 484)
Placements, montant net	247 071 \$	191 644 \$	244 139 \$	189 142 \$

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements du RREO selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur dont il est question à la note 1c :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	17 574 \$	2 315 \$	66 485 \$	86 374 \$
Titres à revenu fixe	69 472	22 889	1 765	94 126
Placements non traditionnels	—	—	31 116	31 116
Placements sensibles à l'inflation	1 268	—	10 822	12 090
Actifs réels	1 003	277	71 330	72 610
Sommes à recevoir liées aux placements	319	8 298	20	8 637
Passifs liés aux placements	(7 705)	(50 177)	—	(57 882)
Placements, montant net	81 931 \$	(16 398) \$	181 538 \$	247 071 \$

(M\$ CA)	Au 31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	17 542 \$	1 892 \$	65 463 \$	84 897 \$
Titres à revenu fixe	78 595	20 421	1 412	100 428
Placements non traditionnels	—	—	29 898	29 898
Placements sensibles à l'inflation	1 231	—	10 318	11 549
Actifs réels	744	206	67 403	68 353
Sommes à recevoir liées aux placements	2 336	793	16	16 145
Passifs liés aux placements	(11 348)	(55 779)	(4)	(67 131)
Placements, montant net	89 100 \$	(19 467) \$	174 506 \$	244 139 \$

Des transferts de 9,1 M\$ ont eu lieu du niveau 1 au niveau 2 au cours du semestre clos le 30 juin 2023 (379 M\$ entre le niveau 2 et le niveau 1 en 2022).

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et des sommes à recevoir (passifs) liés aux placements mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) au cours du semestre clos le 30 juin. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

(M\$ CA)	Pour le semestre clos le 30 juin 2023							
	Actions	Titres à revenu fixe	Placements non traditionnels	Placements sensibles à l'inflation	Actifs réels	Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	65 463 \$	1 412 \$	29 898 \$	10 318 \$	67 403 \$	16 \$	(4) \$	174 506 \$
Achats	3 523	2 099	2 687	1 004	3 058	—	—	12 371
Ventes	(3 135)	(1 731)	(1 159)	(110)	(451)	—	—	(6 586)
Transferts entrants ¹	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts sortants ¹	—	—	—	—	—	—	1	1
Gains/(pertes) inclus dans le revenu de placement ²	634	(15)	(310)	(390)	1 320	4	3	1 246
Solde au 30 juin	66 485 \$	1 765 \$	31 116 \$	10 822 \$	71 330 \$	20 \$	— \$	181 538 \$

¹ Les transferts entrants et sortants de niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placement ou des passifs liés aux placements. Voir la note 1c, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

² Comprend des gains de placement de 1 560 M\$ et une variation de pertes non réalisées de 314 M\$.

Pour le semestre clos le 30 juin 2022

(M\$ CA)	Actions	Titres à revenu fixe	Placements non traditionnels	Placements sensibles à l'inflation	Actifs réels	Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	59 598 \$	824 \$	23 409 \$	9 432 \$	57 261 \$	52 \$	(2 017) \$	148 559 \$
Achats	5 088	2 014	3 359	497	8 508	2	3	19 471
Ventes	(3 244)	(1 896)	(1 832)	(430)	(1 796)	(6)	—	(9 204)
Transferts entrants ³	—	—	—	—	(5 489)	(1)	(3 495)	(8 985)
Transferts sortants ³	—	—	—	—	—	(1)	5 490	5 489
Gains/(pertes) inclus dans le revenu de placement ⁴	1 157	(33)	1 220	862	(9)	(2)	3	3 198
Solde au 30 juin	62 599 \$	909 \$	26 156 \$	10 361 \$	58 475 \$	44 \$	(16) \$	158 528 \$

³ Les transferts entrants et sortants de niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placement ou des passifs liés aux placements. Voir la note 1c, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

⁴ Comprend des gains de placement de 1 389 M\$ réalisés et une variation de gains non réalisés de 1 809 M\$.

Sensibilité aux changements dans les hypothèses pour les placements de niveau 3

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence du changement d'importantes données par d'autres hypothèses raisonnables sur la juste valeur de certains placements de niveau 3.

(M\$ CA)	Données importantes	Variation dans les données importantes	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Actions hors bourse	Ratio ⁵	+/- 5 % ⁶	3 964/(3 970)	3 686/(3 670)
Infrastructures et ressources naturelles	Taux d'actualisation	+/- 0,50 %	3 758/(3 370)	3 655/(3 316)
Biens immobiliers	Taux de capitalisation	+/- 0,50 %	2 506/(2 118)	2 461/(2 062)

⁵ Reflète principalement le ratio valeur de l'entreprise/BAIIAA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements). Toutefois, dans certains cas, d'autres mesures ont été utilisées lorsqu'elles étaient jugées plus appropriées (p. ex., ratios de revenus ou ratios fondés sur des actifs).

⁶ D'autres hypothèses raisonnables ont été mises à jour au 30 juin 2023 de façon à tenir compte de l'évaluation par la direction à la fin de la période en cours. La comparaison avec la période précédente a été mise à jour selon la présentation de l'année en cours.

L'analyse ci-dessus exclut : i) les placements de 50,8 G\$ (48,8 G\$ au 31 décembre 2022) dont la juste valeur est fondée sur les renseignements fournis par les administrateurs ou les gestionnaires de fonds externes, car le RREO n'a pas accès aux hypothèses et aux méthodes utilisées pour établir la juste valeur des placements sous-jacents; et ii) les placements de 11,8 G\$ (7,3 G\$ au 31 décembre 2022) dont la direction estime que la modification d'une ou de plusieurs données pour une autre hypothèse raisonnable ne changera pas la juste valeur de façon significative.

c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Ils sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés et, par conséquent, n'indique pas nécessairement l'exposition du RREO aux risques de crédit ou de marché. Les contrats dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats dérivés peuvent fluctuer considérablement.

Les contrats dérivés, négociés hors bourse ou sur des bourses réglementées, sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents.

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats dérivés détenus par le RREO :

Au 30 juin 2023

Au 31 décembre 2022

(M\$ CA)	Montant nominal	Juste valeur		Montant nominal	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Produits dérivés sur actions et sur marchandises						
Swaps	37 739 \$	220 \$	(815) \$	39 775 \$	752 \$	(524) \$
Contrats à terme normalisés	29 467	—	—	23 535	—	—
Options : Cotées en bourse						
— achetées	1 745	66	—	1 296	17	—
— vendues	135	—	(1)	378	—	(10)
Options : Hors bourse						
— achetées	28 782	403	—	23 056	1 389	—
— vendues	22 753	—	(122)	18 760	—	(241)
	120 621	689	(938)	106 800	2 158	(775)
Produits dérivés de taux d'intérêt						
Swaps	268 879	218	(52)	110 159	171	(60)
Contrats à terme normalisés	178 669	—	—	75 012	—	—
Options : Cotées en bourse						
— achetées	3 400	12	—	—	—	—
— vendues	4 896	—	(16)	—	—	—
Hors bourse						
— achetées	25 934	206	—	15 270	155	—
— vendues	24 017	—	(170)	21 723	—	(125)
	505 795	436	(238)	222 164	326	(185)
Produits dérivés sur devises						
Swaps	620	3	(14)	621	5	(28)
Contrats à terme de gré à gré	69 467	732	(311)	65 512	281	(641)
Options : Hors bourse						
— achetées	27 114	43	—	26 572	199	—
	97 201	778	(325)	92 705	485	(669)
Produits dérivés sur crédit						
Swaps sur défaillance						
— achetées	98 787	23	(171)	70 152	33	(109)
— vendues	113 244	161	(162)	74 430	92	(208)
Swaps						
—	66	3	—	68	3	—
	212 097	187	(333)	144 650	128	(317)
	935 714	2 090	(1 834)	566 319	3 097	(1 946)
Garantie nette en trésorerie payée/(reçue) en vertu de contrats dérivés		177	(289)		16	(291)
Montant nominal et juste valeur des contrats dérivés	935 714 \$	2 267 \$	(2 123) \$	566 319 \$	3 113 \$	(2 237) \$

d) Répartition de l'actif détenu sous forme de placements

Les placements directs, les contrats dérivés ainsi que les sommes à recevoir et les passifs liés aux placements sont classés par catégories de répartition de l'actif, en fonction de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du RREO. Le montant net en dollars canadiens des placements correspondant à ces catégories se résume comme suit :

	Au 30 juin 2023		Au 31 décembre 2022	
	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Répartition de l'actif %	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Répartition de l'actif %
Actions				
Titres de sociétés ouvertes	23 301 \$	9 %	21 904 \$	9 %
Titres de sociétés fermées	60 689	25	58 324	24
Croissance audacieuse RREO ⁷	6 991	3	7 331	3
	90 981	37	87 559	36
Titres à revenu fixe				
Obligations	117 955	48	76 174	31
Titres à taux réels	9 305	4	9 824	4
	127 260	52	85 998	35
Placements sensibles à l'inflation				
Marchandises	20 905	9	25 046	10
Ressources naturelles	10 608	4	10 105	4
Protection contre l'inflation	12 158	5	12 726	5
	43 671	18	47 877	19
Actifs réels				
Biens immobiliers	29 275	12	28 071	12
Infrastructures	42 468	17	39 753	16
	71 743	29	67 824	28
Titres de créance⁷	37 444	15	35 212	14
Stratégies de rendement absolu	20 574	8	18 690	8
Superposition	431	—	(220)	—
Capitalisation des placements	(145 033)	(59)	(98 801)	(40)
Placements, montant net	247 071 \$	100 %	244 139 \$	100 %

⁷ Depuis le 1^{er} janvier 2023, des placements de 7 438 M\$ auparavant inclus dans la catégorie d'actifs d'innovation font maintenant partie des catégories des actions – Croissance audacieuse RREO (7 331 M\$) et des titres de créance (107 M\$). La comparaison avec la période précédente a été mise à jour selon la présentation de l'année en cours.

e) Gestion des risques

Le principal risque à long terme auquel est exposé le RREO est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d., la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, le RREO utilise une approche de diversification de l'actif. L'objectif premier consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains globaux.

Le RREO gère également ses risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour s'acquitter de toutes ses obligations financières futures à mesure qu'elles arrivent à échéance, ce qui inclut les versements de rente et les paiements selon l'évaluation à la valeur de marché qui résultent de la position en produits dérivés du RREO.

Il n'y a pas eu de changement important dans les politiques et procédés de gestion des risques en ce qui concerne les risques de crédit, de marché et de liquidités tels qu'ils sont indiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents, sauf à l'égard des éléments suivants :

- Énoncé des politiques et procédures de placement – Ce document précise les modalités de placement de la caisse. Le conseil passe l'énoncé en revue au moins une fois l'an. Les placements du RREO sont choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec toutes les lois pertinentes. L'énoncé valide pour le semestre clos le 30 juin 2023 a subi sa dernière modification le 1^{er} janvier 2023. Il inclut les limites d'exposition des catégories d'actifs suivantes :

	Répartition de l'actif (%) Valeur minimale	Répartition de l'actif (%) Valeur maximale
Actions ⁸	30 %	45 %
Titres à revenu fixe	0 %	67 %
Placements sensibles à l'inflation	15 %	25 %
Actifs réels	20 %	30 %
Titres de créance	10 %	20 %
Stratégies de rendement absolu	4 %	14 %
Capitalisation des placements ⁹	(101) %	10 %

⁸ Depuis le 1^{er} janvier 2023, des placements auparavant inclus dans la catégorie d'actifs d'innovation font maintenant partie des catégories des actions et des titres de créance. Voir la note 2d, Répartition de l'actif détenu sous forme de placements.

⁹ Comprend les titres de créance à terme, les conventions de rachat d'obligations, le capital implicite tiré de produits dérivés, le financement non garanti et les réserves de liquidité.

- Politique de placement du conseil – Elle porte sur les risques pertinents et importants auxquels est exposé l'ensemble de la caisse. La politique établit des fourchettes pour la répartition des placements dans les catégories d'actifs et dans les devises. La direction détermine l'exposition à l'intérieur des fourchettes approuvées. La politique précise également les paramètres du risque pour l'ensemble de l'actif, le budget de gestion active du risque pour l'ensemble de la caisse, les exigences de liquidités et les approbations requises du conseil pour les différents types de placements. Le conseil approuve cette politique et la passe en revue au moins une fois l'an.

f) Risque de crédit

Le RREO est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable. Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit avant garantie

Le risque de crédit des placements en titres de créance et des contrats dérivés hors bourse, par catégorie de notation de crédit et avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit, s'établit comme suit :

(M\$ CA)		Au 30 juin 2023			
Notation	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	57 713 \$	7 969 \$	— \$	— \$	— \$
AA/R-1 (moyen)	1 230	1 647	483	—	145
A/R-1 (faible)	6 233	1 595	2 582	—	649
BBB/R-2	2 184	—	—	—	—
Inférieure à BBB/R-2	11 948	—	—	—	—
Sans notation ¹⁰	3 596	11	3 201	16 803	—
	82 904 \$	11 222 \$	6 266 \$	16 803 \$	794 \$

¹⁰ Les titres sans notation comprennent les instruments de sociétés fermées, qui sont gérés à l'externe ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

(M\$ CA)	Au 31 décembre 2022				
Notation	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	64 409 \$	9 451 \$	— \$	— \$	— \$
AA/R-1 (moyen)	954	2 129	1 479	—	242
A/R-1 (faible)	5 945	1 607	5 727	—	1 371
BBB/R-2	1 808	—	—	—	—
Inférieure à BBB/R-2	11 060	—	—	—	—
Sans notation ¹¹	3 051	14	3 517	15 149	—
	87 227 \$	13 201 \$	10 723 \$	15 149 \$	1 613

¹¹ Les titres sans notation comprennent les instruments de sociétés fermées, qui sont gérés à l'externe ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

Le RREO est aussi exposé au risque de crédit par le biais d'arrangements hors bilan comme le montre le tableau ci-dessous. Dans le cas des garanties hors bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximal que le RREO aurait à payer en cas de réalisation des garanties. Dans le cas des engagements de prêts, l'exposition maximale est le montant engagé au titre des engagements et ententes. Dans le cas des produits dérivés de crédit, l'exposition maximale correspond au montant nominal des produits dérivés de crédit vendus (comme l'indique la note 2c).

(M\$ CA)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Garanties	820 \$	947 \$
Engagements de prêts	358	369
Montant nominal des produits dérivés sur crédit vendus	113 244	74 430
Total de l'exposition au risque de crédit hors bilan	114 422 \$	75 746 \$

Bien que l'exposition maximale du RREO aux risques de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, cette exposition est bien moindre en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties au profit du RREO) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le RREO, comme on l'a décrit plus tôt.

Concentration du risque de crédit

Au 30 juin 2023, le RREO affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et du Trésor américain. Cette concentration découle principalement de la détention par le régime de 55,1 G\$ de titres

émis par le gouvernement du Canada (60,7 G\$ au 31 décembre 2022), de 3,4 G\$ de titres émis par le Trésor américain (5,5 G\$ au 31 décembre 2022), de 3,9 G\$ d'obligations émises par la province de l'Ontario (3,0 G\$ au 31 décembre 2022) et de 2,5 G\$ au titre de la somme à recevoir de la province de l'Ontario (3,3 G\$ au 31 décembre 2022).

g) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant des fluctuations de divers facteurs du marché tels que les cours des actions et des marchandises, les taux d'intérêt et de change ainsi que les écarts de taux. Le RREO est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque de marché auquel le RREO est exposé varie selon des éléments tels que la conjoncture du marché, les prévisions concernant l'évolution des prix, la survenance de certaines catastrophes naturelles (p. ex., des ouragans et des séismes) ayant une incidence sur les cours des titres liés aux assurances, les attentes relatives aux rendements futurs et la composition de l'actif.

La conjoncture économique reflète les difficultés liées à la guerre qui sévit en Ukraine, à la persistance de l'inflation mondiale, à la hausse des taux d'intérêt, à la volatilité des marchés financiers et à l'incidence des problèmes de solvabilité que connaissent certaines banques dans le monde. En dépit de cette incertitude économique et de cette volatilité exceptionnelle, de nombreuses catégories d'actifs ont obtenu un bon rendement au cours du premier semestre de 2023. Au 30 juin 2023, les expositions du RREO à tous les paramètres de risque, y compris le marché, le crédit, la liquidité et l'effet de levier, sont demeurées conformes aux niveaux de tolérance au risque établis par le conseil.

Évaluation des risques de marché et de crédit

Le RREO utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VAR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque de marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VAR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes estimées.

L'exposition totale de l'actif est calculée à l'aide de la méthode du déficit prévu, qui établit le risque de placement par catégorie d'actif et tient compte du risque de perte de l'actif net attribuable à des facteurs de risque de marché et de crédit. Statistiquement, le RREO pourrait s'attendre à subir des pertes équivalentes aux risques seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et restrictions. Des détails relatifs à la méthode du déficit prévu sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents.

Au 30 juin 2023, le déficit prévu s'élevait à 48,5 G\$ (50,0 G\$ en 2022)¹².

Les scénarios précis qui entraînent les résultats les plus défavorables peuvent varier selon la catégorie d'actifs et, par conséquent, ne sont pas cumulatifs. Le déficit prévu pour chaque catégorie d'actifs, calculé selon 1 % des pires scénarios, est présenté dans le tableau suivant :

(G\$ CA) ¹³	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Actions		
Titres de sociétés ouvertes	7,0 \$	6,5 \$
Titres de sociétés fermées	24,5	23,5
Croissance audacieuse RREO	4,5	5,0
Titres à revenu fixe		
Obligations	21,5	13,5
Titres à taux réels	2,5	2,5
Placements sensibles à l'inflation		
Marchandises	4,0	5,5
Ressources naturelles	2,5	2,0
Protection contre l'inflation	2,5	2,5
Actifs réels		
Biens immobiliers	5,0	4,5
Infrastructures	8,5	7,5
Titres de créance	5,5	5,5
Stratégies de rendement absolu	2,5	2,5
Superposition	7,0	7,0
Capitalisation des placements	44,5	29,0

¹² L'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu n'égal pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

¹³ Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du RREO. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du RREO. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires (note 3).

Le RREO mesure le risque de taux d'intérêt et d'inflation des catégories d'actif pertinentes qui font partie de son portefeuille (note 2d) :

- La sensibilité à la variation des taux d'intérêt nominaux des obligations et des contrats dérivés qui font partie de ses catégories d'actif des titres à revenu fixe, des titres de créance, des actifs réels et de capitalisation des placements – une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 6,8 G\$ (5,9 G\$ au 31 décembre 2022) de la valeur de ces placements.

- La sensibilité à la variation des taux d'intérêt réels des produits à taux réel et des contrats dérivés qui font partie de ses catégories d'actif des titres à revenu fixe et des actifs réels – une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait une baisse de 0,2 G\$ (0,3 G\$ au 31 décembre 2022) de la valeur de ces placements.
- La sensibilité à l'égard de l'inflation implicite du marché des titres à taux nominal ou réel ainsi que des contrats dérivés qui visent à assurer une protection contre l'inflation et font partie de la catégorie des titres à revenu fixe et de la catégorie de protection contre l'inflation de la catégorie d'actif Placements sensibles à l'inflation du RREO – une baisse de 1 % du taux d'inflation implicite du marché entraînerait une baisse de 1,6 G\$ (1,6 G\$ au 31 décembre 2022) de la valeur de ces titres et contrats.

Risque de change

Le risque de change provient des placements du RREO libellés en devises et des contrats dérivés connexes.

Le RREO détient des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Devise	Risque net	Risque net
Dollar américain	67 316 \$	67 555 \$
Euro	10 644	9 919
Livre sterling	6 837	6 625
Peso mexicain	5 573	4 700
Renminbi chinois	3 962	4 792
Real brésilien	3 541	2 992
Peso chilien	2 993	2 842
Dollar australien	2 794	2 958
Roupie indienne	2 355	2 126
Couronne danoise	2 149	2 092
Autres	7 397	7 884
	115 561 \$	114 485 \$

Si l'on suppose que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, une augmentation/diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par la diminution/l'augmentation suivante de la valeur des placements nets :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Devise	Variation de la valeur des placements nets	Variation de la valeur des placements nets
Dollar américain	3 366 \$	3 378 \$
Euro	532	496
Livre sterling	342	331
Peso mexicain	279	235
Autres	1 259	1 284
	5 778 \$	5 724 \$

h) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque découlant de l'incapacité d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie suffisants à un coût raisonnable pour respecter les engagements financiers du RREO en temps opportun ou saisir les nouvelles occasions de placement, dans un éventail de conditions difficiles. En maintenant un profil de liquidités solide sur le plan de la structure, le RREO vise à s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir les sorties de fonds et les sorties collatérales potentielles en périodes de tensions, sans pour autant avoir une incidence négative sur la composition du portefeuille du RREO, et tout en permettant de saisir les occasions de placement qui se présentent.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles comprennent principalement des titres de créance de gouvernements souverains, provinciaux ou territoriaux, d'autres titres de créance de première qualité liquides, des titres de participation cotés en bourse et de l'or physique, après examen de l'incidence des sûretés promises et reçues, les accords de rachat et les accords de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières. Au 30 juin 2023, le RREO détient 58,6 G\$ en actifs liquides disponibles (59,7 \$ G\$ au 31 décembre 2022).

Échéance contractuelle

Les passifs du RREO comprennent les prestations de retraite constituées, les passifs liés aux placements, les sommes à verser aux courtiers, les créanciers et les charges à payer. Les sommes à verser aux courtiers, les créanciers et les charges à payer arrivent à échéance à moins d'un an. Vu que le RREO peut régler des titres vendus à découvert, une garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit et des produits dérivés à la juste valeur avant l'échéance contractuelle, ils sont considérés comme arrivant à échéance à moins d'un an.

Les passifs du RREO liés aux placements en fonction des dates d'échéance s'établissent comme suit :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2023			
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(18 177) \$	—	—	(18 177) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 035)	—	—	(2 035)
Titres à revenu fixe	(5 536)	—	—	(5 536)
Papier commercial	(2 580)	—	—	(2 580)
Titres de créance à terme	(1 962)	(15 035)	(9 992)	(26 989)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(442)	—	—	(442)
Contrats dérivés, montant net	(2 123)	—	—	(2 123)
	(32 855) \$	(15 035)	(9 992)	(57 882) \$

(M\$ CA)	Au 31 décembre 2022			
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(26 316) \$	—	—	(26 316) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 322)	—	—	(2 322)
Titres à revenu fixe	(8 396)	—	—	(8 396)
Papier commercial	(2 640)	—	—	(2 640)
Titres de créance à terme	(1 969)	(11 673)	(10 457)	(24 099)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(1 121)	—	—	(1 121)
Contrats dérivés, montant net	(2 237)	—	—	(2 237)
	(45 001) \$	(11 673)	(10 457)	(67 131) \$

i) Garanties engagées et reçues

Le RREO donne et obtient des garanties sous forme de titres et de trésorerie dans le cours normal de ses activités de gestion des placements nets. Les titres en garantie sont principalement des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis. Des garanties supplémentaires sont généralement fournies si la valeur des titres baisse au-dessous d'un niveau prédéterminé. Les titres transférés sont comptabilisés comme des actifs lorsque le RREO conserve la quasi-totalité des risques et avantages, y compris le risque de crédit, le risque de règlement et le risque de marché. Le RREO n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres admissibles. Le RREO détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée relativement à une des conditions énoncées dans l'entente contractuelle et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. À l'exception de la garantie de marge initiale détenue

dans des comptes de garde de tiers, le RREO peut vendre ou réengager la garantie si son propriétaire n'est pas en défaut. La juste valeur des garanties vendues ou réengagées était de 0 \$ au 30 juin 2023 (0 \$ au 31 décembre 2022).

Le RREO procède à des opérations d'emprunt et de prêt de titres et engage et reçoit des garanties à leur égard. Le RREO ne comptabilise pas les titres empruntés comme des actifs détenus sous forme de placements et ne décomptabilise pas les titres prêtés, puisque les prêteurs conservent les risques et avantages liés à ces titres.

La juste valeur des garanties engagées et reçues, des titres achetés en vertu de conventions de revente, des titres vendus en vertu de conventions de rachat, des titres empruntés et des titres prêtés se présente comme suit :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat		
Montants bruts des titres achetés en vertu de conventions de revente ¹⁴	8 455 \$	14 647 \$
Garanties détenues	8 500	14 537
Montants bruts des titres vendus en vertu de conventions de rachat ¹⁴	20 365	30 240
Garanties engagées	20 807	30 701
Emprunt et prêt de titres		
Titres empruntés	2 035	2 322
Garanties engagées ¹⁵	2 432	2 618
Contrats dérivés		
Garanties reçues ¹⁶	1 516	3 560
Garanties engagées ¹⁷	7 260	6 905

¹⁴ La note 2j présente un rapprochement du montant brut total et des montants nets présentés à la note 2a.

¹⁵ Comprend une garantie en espèces de 82 M\$ (2 296 M\$ au 31 décembre 2022).

¹⁶ Comprend une garantie en espèces de 442 M\$ (1 121 M\$ au 31 décembre 2022) et une garantie de marge initiale de 661 M\$ (1 862 M\$ au 31 décembre 2022).

¹⁷ Comprend une garantie en espèces de 22 M\$ (13 M\$ au 31 décembre 2022) et une garantie de marge initiale de 596 M\$ (1 450 M\$ au 31 décembre 2022).

j) Compensation des actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière quand il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Pour certains produits dérivés, les montants bruts comprennent la marge de variation établie quotidiennement, qui est déduite de la juste valeur des produits dérivés. Certaines opérations de mise en pension de titres réglées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale de compensation répondent aux critères liés à la compensation. Le RREO conclut des accords avec des contreparties, comme des accords-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et des accords-cadres de mise en pension de titres (*global master repurchase agreements*), afin de limiter son exposition aux créances irrécouvrables (voir la note 2f). En vertu de ces accords, les deux parties ont le droit de procéder à un règlement net des obligations lorsqu'un événement prédéterminé survient. Lorsque ce droit de compensation est conditionnel, les montants connexes présentés dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière ne sont pas compensés.

L'incidence de ces accords est présentée dans le tableau ci-dessous :

(M\$ CA)		Au 30 juin 2023				
	Montants bruts	Moins : montants compensés	Montant net présenté à la note 2a	Montants faisant l'objet d'accords de compensation	Titres donnés en garantie et garanties en trésorerie ¹⁸	Risque net
Actifs financiers						
Titres achetés en vertu de conventions de revente	8 454 \$	(2 188) \$	6 266 \$	(5 670) \$	(594) \$	2 \$
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	2 267	—	2 267	(1 207)	(780)	280
	10 721 \$	(2 188) \$	8 533 \$	(6 877) \$	(1 374) \$	282 \$
Passifs financiers						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(20 365) \$	2 188 \$	(18 177) \$	5 670 \$	12 502 \$	(5) \$
Passifs liés aux produits dérivés	(2 123)	—	(2 123)	1 207	765	(151)
	(22 488) \$	2 188 \$	(20 300) \$	6 877 \$	13 267 \$	(156) \$

(M\$ CA)		Au 31 décembre 2022				
	Montants bruts	Moins : montants compensés	Montant net présenté à la note 2a	Montants faisant l'objet d'accords de compensation	Titres donnés en garantie et garanties en trésorerie ¹⁸	Risque net
Actifs financiers						
Titres achetés en vertu de conventions de revente	14 647 \$	(3 924) \$	10 723 \$	(10 446) \$	(273) \$	4 \$
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 113	—	3 113	(1 452)	(1 592)	69
	17 760 \$	(3 924) \$	13 836 \$	(11 898) \$	(1 865) \$	73 \$
Passifs financiers						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(30 240) \$	3 924 \$	(26 316) \$	10 446 \$	15 842 \$	(28) \$
Passifs liés aux produits dérivés	(2 237)	—	(2 237)	1 452	674	(111)
	(32 477) \$	3 924 \$	(28 553) \$	11 898 \$	16 516 \$	(139) \$

¹⁸ Les titres donnés en garantie et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement et les garanties à donner. La note 2i comprend le montant total des garanties.

NOTE 3. PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

a) Hypothèses et méthodes actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées, soit 203 870 M\$ (206 197 M\$ au 31 décembre 2022 et 192 756 M\$ au 30 juin 2022), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment aux taux de mortalité, de cessation de la participation et de départ à la retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations émises par la province de l'Ontario ayant des caractéristiques semblables aux obligations au titre du régime. On a établi le taux d'actualisation en appliquant un taux moyen pondéré qui correspond au montant estimatif des prestations à verser et au moment où on prévoit de les verser. Le taux d'inflation correspond à l'écart géométrique entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels.

Les principales hypothèses économiques ont été mises à jour en 2023 de façon à refléter la chute du rendement des obligations nominales et la diminution du taux d'inflation. Le sommaire des principales hypothèses économiques se présente comme suit :

	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Taux d'actualisation nominal ¹	4,10 %	4,30 %	4,25 %	2,50 %
Taux d'augmentation des salaires ²	2,70 %	3,10 %	2,80 %	2,85 %
Taux d'inflation à long terme ³	1,70 %	2,10 %	1,80 %	1,85 %
Croissance du MGAP et de la limite prescrite par la LIR ⁴	2,45 %/2,70 %	2,85 %/3,10 %	2,55 %/2,80 %	2,60 %/2,85 %
Taux d'actualisation réel ⁵	2,35 %	2,15 %	2,40 %	0,65 %

¹ Au 30 juin 2023, en présumant que toutes les autres hypothèses demeurent constantes, une diminution de 100 points de base du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des obligations au titre du régime d'environ 38,6 G\$ (39,8 G\$ au 31 décembre 2022 et 36,5 G\$ au 30 juin 2022).

² Représente le taux d'augmentation estimatif des salaires par année à compter du 1^{er} septembre 2022. Pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022, le taux annuel d'augmentation des salaires est de 1 %, comme il est prévu dans les conventions collectives de 2020.

³ Au 30 juin 2023, en supposant que toutes les autres hypothèses demeurent constantes, une augmentation supplémentaire de 100 points de base de l'augmentation annuelle prévue des prestations de retraite pour 2024 entraînerait une augmentation d'environ 1,1 G\$ des obligations au titre du régime (1,1 G\$ au 31 décembre 2022).

⁴ La croissance du MGAP et de la limite prescrite par la LIR correspond à la somme du taux d'inflation et du taux de croissance des salaires réels moyens dans l'industrie (SMI réels) de 0,75 % jusqu'en 2024 puis de 1,0 % par la suite.

⁵ Les taux réels présentés correspondent à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

Au moment de l'approbation de ces états financiers intermédiaires, les négociations collectives liées aux années scolaires à compter du 1^{er} septembre 2022 étaient en cours. Les nouveaux contrats de salaire en vigueur pour la durée de la convention, dont les répercussions peuvent être importantes, seront pris en compte dans les évaluations futures lorsqu'on connaîtra la teneur.

Les hypothèses non liées à l'économie ont été modifiées pour la dernière fois en 2022 de façon à refléter des expériences récentes de participants relativement aux différences d'âge entre les participants au régime et leur conjoint ou conjointe. Aucun changement n'a été apporté aux hypothèses non économiques depuis.

Les modifications apportées aux hypothèses économiques et non liées à l'économie ont entraîné une diminution nette de 6 276 M\$ de la valeur des prestations de retraite constituées (diminution nette de 74 489 M\$ en 2022).

b) Niveaux de protection contre l'inflation

Comme il est décrit au paragraphe (f) de la note Description du régime, les prestations de retraite sont rajustées annuellement en fonction du ratio de l'IPC et les services décomptés après le 31 décembre 2009 sont assujettis à la protection conditionnelle contre l'inflation. Les protections contre l'inflation se situent entre 50 % et 100 % du ratio de l'IPC pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013 et se situent entre 0 % et 100 % du ratio de l'IPC pour les services décomptés après 2013. La protection conditionnelle contre l'inflation peut être appliquée et des changements des protections contre l'inflation peuvent être apportés seulement lorsqu'une évaluation actuarielle est déposée. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supplémentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation dont les participants sont privés, jusqu'à concurrence de 50 % de l'IPC.

Pour les évaluations aux fins des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des protections contre l'inflation indiquées dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée. Par conséquent, les prestations de retraite constituées au 30 juin 2023 reflètent les protections contre l'inflation établies dans le rapport d'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2023.

Comme noté dans le rapport d'évaluation actuarielle déposé le 1^{er} janvier 2023, les protections contre l'inflation sont à 100 % du ratio de l'IPC pour les services décomptés après 2009. Ce pourcentage restera en vigueur jusqu'à ce que la prochaine évaluation actuarielle soit déposée auprès des autorités de réglementation; on pourra alors diminuer le pourcentage selon la capitalisation du régime.

Au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022, les protections contre l'inflation sur lesquelles les prestations de retraite constituées reposaient étaient les suivantes :

Services décomptés	Protection contre
Avant 2010	100 % du ratio de l'IPC
De 2010 à 2013	100 % du ratio de l'IPC
Après 2013	100 % du ratio de l'IPC

⁶ Niveaux de protection contre l'inflation selon les évaluations actuarielles du 1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2022.

c) Gains et pertes actuariels

Les pertes actuarielles au titre des prestations de retraite constituées découlent principalement des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels concernant les augmentations à court terme des rentes en cours de versement.

Les prestations de retraite constituées au 30 juin 2023 tiennent compte de l'augmentation estimative des rentes en cours de versement au 1^{er} janvier 2024 de 4,60 % (calculée en utilisant les données connues sur l'IPC jusqu'en mai 2023, puis en appliquant le taux d'inflation à long terme présumé de l'évaluation actuarielle jusqu'au 30 septembre 2023). L'augmentation des rentes en cours de versement au 1^{er} janvier 2024 était auparavant (au 31 décembre 2022) estimée à 4,3 % (déterminée en utilisant les données connues sur l'IPC jusqu'en novembre 2022, puis en appliquant le taux d'inflation à long terme présumé de l'évaluation actuarielle jusqu'au 30 septembre 2023). La mise à jour a entraîné une perte actuarielle de 253 M\$.

Les prestations de retraite constituées au 30 juin 2022 tenaient compte de l'augmentation estimative des rentes en cours de versement au 1^{er} janvier 2023 de 6,2 % (déterminée en utilisant les données connues sur l'IPC jusqu'en mai 2022, puis en appliquant le taux d'inflation à long terme jusqu'au 30 septembre 2022). L'augmentation des rentes en cours de versement au 1^{er} janvier 2023 était auparavant (au 31 décembre 2021) estimée en fonction d'un taux d'inflation à long terme de 1,85 %. La mise à jour a entraîné une perte actuarielle de 5 331 M\$.

NOTE 4. PLACEMENTS IMMOBILIERS

Le tableau ci-dessous contient de l'information supplémentaire sur le portefeuille immobilier :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2023		Au 31 décembre 2022	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actifs				
Biens immobiliers ¹	22 536	17 139	22 319	16 973
Placements	6 784	5 910	5 903	4 864
Placements immobiliers, montant net	29 320	23 049	28 222	21 837

¹ Au 30 juin 2023, les biens immobiliers sont présentés déduction faite du passif de 4 856 M\$ (4 661 M\$ au 31 décembre 2022), qui comprend les titres de créance émis dont la juste valeur est de 2 440 M\$ (2 421 M\$ au 31 décembre 2022). Aucun des éléments de passif en cours au 30 juin 2023 ou au 31 décembre 2022 n'était garanti par le RREO.

NOTE 5. REVENU DE PLACEMENT NET

Le revenu de placement net est comptabilisé déduction faite des frais de gestion et des coûts de transaction, et il est groupé par catégorie d'actifs. Revenu de placement net pour le semestre clos le 30 juin :

Pour le semestre clos le 30 juin 2023						
(M\$ CA)	Revenu ¹	Gain (perte) net sur placements ²	Revenu de placement ³	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions						
Cotées en bourse						
Canadiennes	3 \$	(42) \$	(39) \$	— \$	— \$	(39) \$
Non canadiennes	184	1 919	2 103	(12)	(18)	2 073
Hors bourse						
Canadiennes	84	565	649	—	4	653
Non canadiennes	123	367	490	—	(103)	387
	394	2 809	3 203	(12)	(117)	3 074
Titres à revenu fixe						
Obligations	339	(180)	159	(1)	(22)	136
Placements à court terme	1	599	600	(1)	—	599
Titres canadiens à taux réels	122	(110)	12	—	—	12
Titres non canadiens à taux réels	6	68	74	—	—	74
	468	377	845	(2)	(22)	821
Placements non traditionnels	142	(371)	(229)	—	—	(229)
Placements sensibles à l'inflation						
Marchandises	(415)	(536)	(951)	—	(2)	(953)
Terrains forestiers exploitables	4	(34)	(30)	—	(1)	(31)
Ressources naturelles	190	(353)	(163)	(2)	(18)	(183)
	(221)	(923)	(1 144)	(2)	(21)	(1 167)
Actifs réels						
Biens immobiliers	321	(111)	210	—	—	210
Infrastructures	580	1 661	2 241	(10)	(31)	2 200
	901	1 550	2 451	(10)	(31)	2 410
Superposition	(4)	206	202	—	—	202
Total	1 680 \$	3 648 \$	5 328 \$	(26) \$	(191) \$	5 111 \$

¹ Le revenu comprend les intérêts, les dividendes et les autres produits et charges liés aux placements.

² Comprend des gains de placement de 3 218 M\$ réalisés et une variation de gains non réalisés de 430 M\$.

³ Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

Pour le semestre clos le 30 juin 2022

(M\$ CA)	Revenu ⁴	Gain (perte) net sur placements ⁵	Revenu de placement ⁶	Frais de gestion ⁷	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions						
Cotées en bourse						
Canadiennes	24 \$	236 \$	260 \$	— \$	(1) \$	259 \$
Non canadiennes	168	(3 548)	(3 380)	(16)	(19)	(3 415)
Hors bourse						
Canadiennes	200	(399)	(199)	(2)	(25)	(226)
Non canadiennes	311	559	870	(2)	(38)	830
	703	(3 152)	(2 449)	(20)	(83)	(2 552)
Titres à revenu fixe						
Obligations	270	447	717	—	(13)	704
Placements à court terme	—	30	30	(1)	—	29
Titres canadiens à taux réels	117	(1 828)	(1 711)	—	—	(1 711)
Titres non canadiens à taux réels	5	(41)	(36)	—	—	(36)
	392	(1 392)	(1 000)	(1)	(13)	(1 014)
Placements non traditionnels						
	58	1 219	1 277	—	(1)	1 276
Placements sensibles à l'inflation						
Marchandises	(60)	4 361	4 301	—	—	4 301
Terrains forestiers exploitables	57	(17)	40	—	—	40
Ressources naturelles	544	821	1 365	—	(7)	1 358
	541	5 165	5 706	—	(7)	5 699
Actifs réels						
Biens immobiliers	293	131	424	(1)	(5)	418
Infrastructures	403	16	419	(12)	(19)	388
	696	147	843	(13)	(24)	806
Superposition						
	(2)	(1 059)	(1 061)	—	—	(1 061)
Total	2 388 \$	928 \$	3 316 \$	(34) \$	(128) \$	3 154 \$

⁴ Le revenu comprend les intérêts, les dividendes et les autres produits et charges liés aux placements.

⁵ Comprend un gain de placement de 6 234 M\$ et une variation de pertes non réalisées de 5 306 M\$. La comparaison avec la période précédente a été mise à jour selon la présentation de l'année en cours (comme décrit dans la note 1a).

⁶ Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

⁷ La comparaison avec la période précédente a été mise à jour selon la présentation de l'année en cours (comme décrit dans la note 1a).

NOTE 6.

ÉVALUATIONS ACTUARIELLES

Les évaluations actuarielles sont préparées chaque année et elles doivent être déposées auprès des autorités de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Après leur dépôt, ces évaluations servent à déterminer les exigences de capitalisation du régime. La politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des lignes directrices leur permettant d'établir les niveaux de cotisations et de prestations.

Les méthodes actuarielles utilisées dans les évaluations actuarielles diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle aux fins d'établissement des états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers intermédiaires. Les évaluations actuarielles sont effectuées selon une méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations à constituer et des cotisations à verser par les participants au régime, la province de l'Ontario et les employeurs désignés à la date d'évaluation alors que les prestations de retraite constituées comptabilisées dans les états financiers représentent la valeur actuarielle des obligations relatives au service des rentes accumulées à ce jour pour tous les participants.

Selon la dernière évaluation actuarielle déposée auprès des autorités de réglementation, au 1^{er} janvier 2023, préparée par l'actuaire externe, l'excédent de capitalisation s'élevait à 17,5 G\$. Les corépondants ont classé l'excédent comme une réserve pour éventualités.

NOTE 7.

COTISATIONS

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2023	2022
Participants		
Services rendus au cours de la période ¹	823 \$	820 \$
Services facultatifs	22	23
	845	843
Province de l'Ontario		
Services rendus au cours de la période	803	801
Intérêts	6	13
Services facultatifs	20	20
	829	834
Employeurs désignés	19	19
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	10	9
	29	28
	1 703 \$	1 705 \$

¹ Au 30 juin 2023, les cotisations impayées étaient inférieures à 2 M\$ (1 M\$ au 30 juin 2022).

NOTE 8.

PRESTATIONS

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2023	2022
Rentes de retraite	3 480 \$	3 226 \$
Prestations de décès	270	254
Rentes d'invalidité	12	12
Transferts de la valeur actualisée	30	81
Transferts aux fins du droit de la famille	13	12
Transferts à d'autres régimes	5	4
Prestations versées	3 810 \$	3 589 \$
Autres versements ¹	1	—
	3 811 \$	3 589 \$

¹ Les paiements à certains bénéficiaires actuels ou anciens qui sont liés à un règlement ou à une autre demande sont déterminés au cas par cas. Ces paiements ne réduisent pas les prestations de retraite constituées.

NOTE 9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales parties apparentées au RREO comprennent ses corépondants (la province de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario), des membres clés de la direction, des filiales liées à l'administration du régime et des filiales, coentreprises et associés liés aux placements.

Les principales transactions conclues entre le RREO et la province de l'Ontario portent sur les cotisations de capitalisation décrites à la note 7. Les montants à recevoir de la province de l'Ontario qui se rapportent aux cotisations d'équivalence et aux intérêts qui en découlent sont présentés dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière. Les placements du RREO en obligations émises par la province de l'Ontario sont présentés à la note 2f. Il n'y a pas de transactions importantes entre le RREO et son autre corépondant, la FEO.

Les opérations entre apparentés avec des filiales, des coentreprises et des associés liés aux placements comprennent principalement des placements et des revenus de placement. Ces opérations étant évaluées à leur juste valeur, leur incidence sur l'actif net disponible pour le service des prestations et le revenu de placement net sera la même que celle des opérations de placement effectuées avec des parties non liées. Les garanties accordées pour le compte des apparentés sont présentées à la note 12.

NOTE 10. CAPITAL

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle établi par un actuaire indépendant est considéré comme étant le capital du RREO pour les besoins des états financiers intermédiaires. On trouvera dans la note 6 une explication de la différence entre l'évaluation actuarielle et l'évaluation servant à la préparation des états financiers.

On utilise l'évaluation actuarielle pour mesurer la santé à long terme du régime, en vérifiant la capacité du régime de s'acquitter de ses obligations envers tous les participants actuels et leurs survivants. La gestion du capital du RREO a pour objectif d'assurer des fonds suffisants pour le versement des prestations à long terme.

L'une des hypothèses les plus importantes de l'évaluation actuarielle est le taux d'actualisation (établi par le conseil) qui sert à calculer la valeur actuelle des prestations de retraite futures que le régime s'attend à verser aux participants ainsi que la valeur actuelle des cotisations qu'il prévoit de recevoir. Le taux d'actualisation est dérivé du taux de rendement des placements prévu et tient compte des frais de fonctionnement du RREO et des provisions liées à la maturité du régime de même qu'à des événements majeurs défavorables, tels que la crise financière de 2008.

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle préliminaire est déterminé annuellement. Au moins une fois tous les trois ans, un rapport d'évaluation actuarielle officiel doit être déposé auprès des autorités de réglementation. Comme indiqué dans l'Entente de partenaires¹, le régime ne peut pas être en déficit lorsque ce rapport est déposé². Par conséquent, le rapport officiel doit inclure les redressements nécessaires aux niveaux de prestation ou de cotisation pour éliminer tout déficit de l'évaluation préliminaire. Les redressements sont déterminés par les corépondants conformément aux lignes directrices de la politique de capitalisation (annexe A de l'Entente de partenaires).

¹ L'Entente de partenaires est le document qui établit le partenariat entre les corépondants et décrit les fonctions du RREO, de son conseil et des corépondants.

² Le rapport d'évaluation actuarielle officiel doit présenter un équilibre actuariel, c'est-à-dire que la somme des obligations (valeur actuelle des prestations de retraite futures), de la valeur actuelle de la baisse du coût résultant de l'établissement des niveaux de protection contre l'inflation à moins de 100 % et de toute réserve pour éventualités doit être égale à la somme de la valeur marchande des actifs du régime, de l'ajustement de nivellement de l'actif, de la valeur actuelle des cotisations futures et de la valeur actuelle de la contrepartie future des rajustements en fonction de l'inflation non versés.

NOTE 11. ENGAGEMENTS

Le RREO s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 30 juin 2023, la valeur de ces engagements totalisait 30 881 M\$ (37 171 M\$ au 31 décembre 2022).

NOTE 12. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Garanties

Le RREO fournit des garanties à des tiers liés à certains placements et pourrait être appelé à respecter ces garanties si les sociétés émettrices ne respectent pas leurs engagements.

Le RREO prévoit que la plupart des garanties arriveront à échéance sans être utilisées. Aucun paiement n'a été effectué par le RREO relativement à ces garanties au cours du semestre clos le 30 juin 2023 et de la période de 12 mois close le 31 décembre 2022.

Le RREO garantit des conventions de prêt et de crédit de certaines sociétés émettrices, qui arriveront à échéance d'ici 2027. L'exposition maximale du RREO est de 608 M\$ au 30 juin 2023 (706 M\$ au 31 décembre 2022). Les sociétés avaient utilisé 415 M\$ au titre de ces conventions (414 M\$ au 31 décembre 2022).

Le RREO garantit pour une société de portefeuille une convention de bail qui arrivera à échéance d'ici 2059. L'exposition maximale du RREO est de 89 M\$ au 30 juin 2023 (74 M\$ au 31 décembre 2022). Il n'y a pas eu de défaut de paiement au titre des conventions de bail en 2023 et en 2022.

Le RREO garantit aussi que certaines sociétés émettrices sont aptes à régler certaines obligations financières. L'exposition maximale du RREO est de 123 M\$ au 30 juin 2023 (166 M\$ au 31 décembre 2022).

Le RREO garantit également le papier commercial et les titres de créance à terme émis par l'Ontario Teachers' Finance Trust (OTTFT) qu'il consolide. Les justes valeurs de ces garanties sont incluses dans les passifs liés aux placements du RREO.

Les titres de créance à terme émis par l'OTTFT, qui figurent au tableau ci-dessous, ne sont pas remboursables avant l'échéance au gré de la fiducie ou du RREO, sauf aux conditions décrites dans leur notice d'offre respective. L'OTTFT et ses sociétés affiliées peuvent, le cas échéant, acheter des billets de premier rang n'importe quand sur le marché libre ou autrement.

Émission	Devise	Montant du capital	Échéance	Coupon
Septembre 2019	USD	1,75 G\$	Septembre 2024	1,625 %
Avril 2020	USD	1,00 G\$	Avril 2025	1,375 %
Mai 2020	EUR	1,50 G€	Mai 2025	0,500 %
Septembre 2020	USD	1,50 G\$	Septembre 2023	0,375 %
Septembre 2020	USD	1,50 G\$	Septembre 2030	1,250 %
Octobre 2020	CAD	1,25 G\$	Octobre 2027	1,100 %
Novembre 2020 ¹	EUR	0,75 G€	Novembre 2030	0,050 %
Avril 2021	USD	1,50 G\$	Avril 2031	2,000 %
Mai 2021	EUR	1,25 G€	Mai 2028	0,100 %
Mai 2021	EUR	1,25 G€	Mai 2041	0,900 %
Septembre 2021	USD	2,00 G\$	Septembre 2026	0,875 %
Octobre 2021	GBP	500 M£	Mai 2026	1,125 %
Novembre 2021 ¹	EUR	500 M€	Novembre 2051	0,950 %
Avril 2022	USD	1,50 G\$	Avril 2027	3,000 %
Avril 2022	EUR	1,25 G€	Mai 2032	1,850 %
Octobre 2022	EUR	500 M€	Octobre 2029	3,300 %
Novembre 2022 ¹	CAD	1,00 G\$	Juin 2032	4,450 %
Février 2023 ¹	CAD	1,00 G\$	Novembre 2029	4,150 %
Avril 2023	USD	1,50 G\$	Avril 2028	4,250 %

¹ Émissions d'obligations vertes.

Le papier commercial émis par l'OTTFT n'est pas remboursable avant l'échéance et ne fait l'objet d'aucun remboursement anticipé volontaire, sauf aux conditions décrites dans la notice de placement privé du papier commercial américain de juin 2017. La durée maximale du papier commercial en circulation au 30 juin 2023 est de 397 jours après

l'émission aux États-Unis et de 364 jours après l'émission au Canada. Le montant global du capital du papier commercial en circulation en tout temps ne dépasse pas 10 G\$. Au 30 juin 2023, la valeur du papier commercial émis s'élevait à 2 621 M\$ (2 664 M\$ au 31 décembre 2022).

Indemnisations

Les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes du RREO sont indemnisés dans le cadre de poursuites qui pourraient être intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le RREO peut, dans certains cas, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le RREO, ses filiales et ses coentreprises peuvent être tenus d'indemniser des contreparties pour les frais engagés en raison d'éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications des lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le RREO de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.